



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue à huis clos (Covid-19) le 14 décembre 2020 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur.

Sont présents à cette séance le maire M. Alain Gagnon ainsi que les conseillers suivants :

Mme Joanie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5

Formant quorum sous la présidence du maire M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Caroline Perron adjointe administrative ainsi qu'un citoyen.

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 octobre 2020
Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2020
4. États financiers novembre 2020
5. Dépenses:
 - 5.1 Achat classeur pour bureau de l'inspecteur (au budget)
 - 5.2 Facture Q-P Covid-19
6. Correspondances
 - 6.1 Recyc-Qc : Diagnostic des contrats municipaux
 - 6.2 Fondation québécoise du cancer : Demande de don
 - 6.3 Fondation UQAT : Demande de don
 - 6.4 Fondation Dr. Jacques Paradis : Demande de don
 - 6.5 ADMQ : Demande résolution contre le projet de loi 67 (pouvoir de zonage)
 - 6.6 Centre de femme l'Érige : Lettre d'appui
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Adoption du taux salarial des employés pour 2021
 - 8.2 Avis de motion et lecture du projet de règlement taux salarial des élus pour 2021
 - 8.3 Quotes-part de la MRC pour 2021 (info)
 - 8.4 Dépôt déclaration d'intérêts pécuniaires
 - 8.5 Cadeaux de Noël des employés
 - 8.6 Dates de séances du conseil pour 2021
 - 8.7 Nomination d'un substitut pour les réunions MRC pour 2021
 - 8.8 Nomination du maire suppléant pour 2021
 - 8.9 Fermeture du bureau municipal pour le congé des Fêtes
 - 8.10 Vente pour non-paiement de taxes
 - 8.11 Compensation tenant lieu de taxes : 2019 et 2020
 - 8.12 Ristourne 362.65\$
 - 8.13 Autorisation surplus affecté
 - 8.14 Signataires autorisés chez Desjardins
 - 8.15 Procuration interne Revenu Québec
 - 8.16 Représenter un client Revenu Canada
9. Lots
10. Chemins
 - 10.1 Entente de crédit pour l'abat-poussière
 - 10.2 Lecture du Projet de règlement REG 2020-04
 - 10.3 Résolution pour dépenses MTQ 2020
11. Sécurité
 - 11.1 Demande de résolution pour sécurité incendie secteur sud
 - 11.2 MMQ : Fiche d'auto-inspection en électricité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

12. Divers

- 12.1 **RECIM** : Modification de la demande pour garage
- 12.2 Nomination d'un représentant Club Nautique Lac Abitibi inc.
- 12.3 Bail presbytère
- 12.4 Visite de la Commission municipale (audit conformité et performance)
- 12.5 Résolution pour prolongation du Projet Angelo
- 12.6 Modification de l'entente pour Attrails Touristiques Phase 3

13. Dossiers en suspend

Règlement pour les animaux

14. Invitations

- 14.1 5 à 7 sur Zoom pour les 25 ans du CREAT

15. Varia

- 15.1 **Camping** : Obligation de s'inscrire pour la classification
- 15.2 **SNC Lavalin** : Offre de service pour structure de l'église
- 15.3 **OBVAJ** : Projet de caractérisation des bandes riveraines résidentielles
- 15.4 **MADA** : Nomination de Jenny Bouchard au comité
- 15.5 Rôle d'évaluation triennal : 2021 est la 3^e année (info)

16. Dates prochaines réunions

- Séance de travail le 11 janvier à 18h30
- Séance régulière le 11 janvier à 19 h 30

17. Période de questions

18. Fermeture de l'assemblée

2020-12-246

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Joanie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 OCTOBRE 2020

2020-12-247

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 12 octobre 2020 soit accepté tel que présenté par le maire;

ACCEPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2020

2020-12-248

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 9 novembre 2020 soit accepté tel que présenté par le maire;

ACCEPTÉ

4. ÉTATS FINANCIERS NOVEMBRE 2020

Reporté



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

5. DÉPENSES

2020-12-249

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Joanie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise les dépenses suivantes :

les salaires des employés	6,482.51\$
les salaires des élus	1,340.69\$
les dépenses de novembre	15,068.72\$
les dépenses faites par paiement préautorisé :	4,818.66\$

le tout représentant un total de 27,710.58\$ l'adjointe administrative certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ

5.1 ACHAT CLASSEUR POUR BUREAU DE L'INSPECTEUR (AU BUDGET)

ATTENDU QU' un montant a été prévu au budget 2020 pour l'achat d'un classeur supplémentaire pour le bureau de l'inspecteur

2020-12-250

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Joanie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser l'achat d'un classeur pour le bureau de l'inspecteur

ADOPTÉ

5.2 FACTURE Q-P COVID-19

2020-12-251

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest nous a envoyé une facture pour la quote-part Covid-19 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Joanie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser le paiement de cette facture à la MRC d'Abitibi-Ouest

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

6. CORRESPONDANCE

6.1 RECYC-QC :

Recyc-Qc nous invite à participer à une étude afin de recueillir des renseignements pour dresser un portrait de la situation actuelle des contrats en cours et à venir afin d'orienter le gouvernement d'ici la mise en place du système de collecte sélective modernisé.

6.2 FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER : DEMANDE DE DON

ATTENDU QUE la Fondation québécoise du cancer du sein est présentement en campagne de financement et qu'elle sollicite notre générosité;

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur le bien-être des gens de l'Abitibi-Ouest;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joanie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser un don de 50\$ à la Fondation québécoise du cancer;

ADOPTÉ

6.3 FONDATION UQAT : DEMANDE DE DON

ATTENDU QUE la Fondation de l'UQAT est présentement en campagne de financement et qu'elle sollicite notre générosité;

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur le bien-être des gens de l'Abitibi-Ouest;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joanie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser un don de 250\$ à la Fondation de l'UQAT;

ADOPTÉ

6.4 FONDATION DR. JACQUES PARADIS : DEMANDE DE DON

ATTENDU QUE la Fondation Dr. Jacques Paradis est présentement en campagne de financement et qu'elle sollicite notre générosité;

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur le bien-être des gens de l'Abitibi-Ouest;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joanie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2020-12-252

2020-12-253

2020-12-254



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

D' autoriser un don de 50\$ à la Fondation Dr. Jacques Paradis;

ADOPTÉ

6.5 ADMQ : DEMANDE RÉOLUTION CONTRE LE PROJET DE LOI 67 (POUVOIR DE ZONAGE)

ATTENDU QUE La FQM demande à l'ADMQ de nous transmettre une communication pour nous demander l'adoption d'une résolution afin d'appuyer un article du projet de loi 67 qui vise à retirer un pouvoir municipal relativement au zonage;

ATTENDU QUE retirer un pouvoir de zonage aux municipalités est à la base un geste inacceptable qui va à l'encontre de notre rôle de gouvernement de proximité reconnu par l'Assemblée nationale, sans compter que ce geste ne pourra qu'accentuer les problèmes vécus dans nos territoires;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Joanie Langlois, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE signifier notre désaccord à l'article de projet de loi 67 qui va à l'encontre de notre rôle de gouvernement de proximité

ADOPTÉ

6.6 CENTRE DE FEMME L'ÉRIGE : LETTRE D'APPUI

ATTENDU QUE le Centre de femme l'Érige sollicite notre appui pour son projet d'implantation d'une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes et enfants vivants en contexte de violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Joanie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' envoyer une lettre d'appui pour le projet d'implantation d'une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes et les enfants en contexte de violence conjugale;

ADOPTÉ

2020-12-255

2020-12-256



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2020-12-257

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. COMPTABILITÉ & EMPLOYÉS

8.1 ADOPTION DU TAUX SALARIAL DES EMPLOYÉS POUR 2021

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' augmenter le taux salarial des employés pour 2021 tels que discuté à la séance de travail du 3 décembre 2020;

ADOPTÉ

8.2 AVIS DE MOTION ET LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT TAUX SALARIAL DES ÉLUS POUR 2021

Un avis de motion est donné par M. François Cloutier que nous allons adopter le règlement fixant le traitement des élus pour l'année 2021 lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil municipal. La lecture est dispensée puisque tous les conseillers ont déjà pris connaissance du projet.

8.3 QUOTES-PARTS DE LA MRC POUR 2021 (INFO)

Présentation des quotes-parts de la MRC pour 2021.

8.4 DÉPÔT DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le formulaire SM-70 Déclaration des intérêts pécuniaires a été déposé lors de cette séance par l'ensemble des élus du conseil soit :

- M. Alain Gagnon, maire;
- Mme Joanie Langlois, conseillère siège no 1;
- Mme Lorraine Doucet-Dion, conseillère siège no 2;
- M. François Cloutier, Conseiller siège no 4;
- Mme Christiane Guillemette, Conseillère siège no 5

8.5 CADEAUX DE NOËL DES EMPLOYÉS ET ACTIVITÉS

2020-12-258

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Joanie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' un montant de 600\$ soit alloué pour les cadeaux de Noël des employés et pour les activités. Mme Joanie Langlois suggère l'achat de cartes Freebees pour encourager les marchands locaux par la même occasion;

ADOPTÉ

8.6 DATES DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2021

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;



N° de résolution
ou annotation
2020-12-259

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ

par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE

le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Rapide-Danseur pour 2021, séances qui se tiendront en général le premier **lundi du mois**, ou le lundi suivant lors de Fêtes, les séances auront lieu au Centre municipal situé au 535, route du Village et débuteront à 19 h 30

Lundi le 11 janvier 2021	Lundi le 1 février 2021
Lundi le 1 mars 2021	Lundi le 5 avril 2021
Lundi le 3 mai 2021	Lundi le 7 juin 2021
Lundi le 5 juillet 2021	Lundi le 2 août 2021
Lundi le 6 septembre 2021	Lundi le 4 octobre 2021
Lundi le 1 novembre 2021	Lundi le 6 décembre 2021

ET QU'

un avis public, du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ

8.7 NOMINATION D'UN SUBSTITUT POUR LES RÉUNIONS MRC POUR 2021

ATTENDU QUE

nous devons nommer un représentant pour remplacer le maire lors d'absence pour les séances à la MRC;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Joanie Langlois, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE

M. François Cloutier soit nommé substitut, au maire pour l'année 2021, pour le représenter à la MRC d'Abitibi-Ouest

ADOPTÉ

8.8 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 2021

ATTENDU QUE

nous devons nommer un représentant pour remplacer le maire lors d'absence pour les séances de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Joanie Langlois, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE

M. François Cloutier soit nommé maire suppléant pour l'année 2021, lors de l'absence du maire à la municipalité

ADOPTÉ

2020-12-260

2020-12-261



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2020-12-262

8.9 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE CONGÉ DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le bureau municipal soit fermé du 24 décembre au 5 janvier pour la période des Fêtes;

ET QU' un avis soit envoyé au Journal l'Odyssée et affiché sur la porte d'entrée;

ADOPTÉ

8.10 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Reporté

8.11 COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES : 2019 ET 2020

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous fait parvenir un ajustement pour 2019 de 1,872\$ ainsi que 17,894\$ de compensation pour 2020 pour un total de 17,766\$.

8.12 RISTOURNE DESJARDINS 362.65\$

Desjardins nous verse une ristourne pour 2019 au montant de 251.48\$ pour les comptes ainsi que 111.17\$ pour l'épargne et placements pour un total de 362.65\$

8.13 AUTORISATION SURPLUS AFFECTÉ

Reporté

8.14 SIGNATAIRES AUTORISÉS CHEZ DESJARDINS

ATTENDU QUE nous avons engagé une adjointe administrative pour appuyer la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE Mme Caroline Perron soit ajoutée aux signataires autorisés chez Desjardins

ADOPTÉ

8.15 PROCURATION INTERNE REVENU QUÉBEC

ATTENDU QUE nous avons engagé une adjointe administrative pour appuyer la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à

2020-12-263

2020-12-264



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE

Mme Caroline Perron soit inscrite à Revenu Québec avec une « *procuracion interne* » donnée par la directrice générale afin de lui permettre de faire la gestion nécessaire auprès du gouvernement;

ADOPTÉ

8.16 REPRÉSENTER UN CLIENT REVENU CANADA

ATTENDU QUE

nous avons engagé une adjointe administrative pour appuyer la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE

Mme Caroline Perron soit inscrite à Revenu Canada pour « *représenter un client* » une autorisation interne donnée par la directrice générale afin de lui permettre de faire la gestion nécessaire auprès du gouvernement

ADOPTÉ

9. LOTS

10. CHEMINS

10.1 ENTENTE DE CRÉDIT POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

Info. Comme il s'est produit une erreur lors de l'épandage d'abat-poussière, Somavrac nous crédite les autres 2500 litres, vu les 5000 litres non reçus pour le Rang du détour lors du 1^{er} épandage.

10.2 LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT REG 2020-04 (LIMITE DE VITESSE)

Présentation du projet de règlement REG 2020-04 concernant les limites de vitesse autorisées sur notre territoire.

10.3 RÉOLUTION POUR DÉPENSES MTQ 2020

Reporté

11. SÉCURITÉ

11.1 DEMANDE DE RÉOLUTION POUR SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR SUD (AVANT 15-01)

ATTENDU QUE

la MRC d'Abitibi-Ouest nous demande de se prononcer sur la proposition des représentants des services de sécurité incendie du secteur sud de la MRCAO;

2020-12-265



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE les rôles et responsabilités d'une municipalité sont de :

- Maintenir une desserte de service de sécurité incendie;
- Assurer la gestion administrative (Préparation budgétaire – Règlementation – Conclusion des ententes);
- Mettre en œuvre le plan d'action du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Entretenir et maintenir la quantité des sources d'eau;

ATTENDU QUE notre municipalité est tout à fait consciente de la problématique de gestion des ressources en sécurité incendie et envisage des propositions de regroupement inter municipalité;

ATTENDU QUE notre municipalité n'a pas les effectifs nécessaires à cette protection;

ATTENDU QUE notre municipalité souhaite offrir la meilleure protection incendie possible à ses résidents;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joanie Langlois, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' appuyer l'embauche d'un coordonnateur des services incendies du secteur sud, afin d'offrir un soutien administratif, organisationnel et opérationnel aux directeurs / officiers

ADOPTÉ

11.2 MMQ : FICHE D'AUTO-INSPECTION EN ÉLECTRICITÉ

La MMQ nous a fait parvenir une fiche d'auto-inspection en électricité afin de pouvoir détecter les possibles problématiques dans nos différents bâtiments.

12. DIVERS

12.1 RECIM : MODIFICATION DE LA DEMANDE POUR LE GARAGE

ATTENDU QUE nous avons réévalué nos besoins pour la construction d'un garage;

ATTENDU QU' une demande d'aide financière a déjà été déposée au programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM);

ATTENDU QUE nous aimerions apporter des modifications à notre projet de construction;

2020-12-266



N° de résolution
ou annotation
2020-12-267

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée
par Mme Joanie Langlois et résolu à
l'unanimité des conseillères et des
conseillers présents;

D' autoriser la modification de notre demande
auprès du Ministère des Affaires
municipales et de l'Habitation pour le
programme Réfection Et Construction des
Infrastructures Municipales (RECIM);

ADOPTÉ

12.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT CLUB NAUTIQUE LAC ABITIBI INC.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se tenir au courant
des dossiers du Club Nautique Lac Abitibi
inc.;

ATTENDU QUE M. Philippe Duval est déjà présent au sein
du Club Nautique Lac Abitibi inc. et qu'il
accepte de nous représenter;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée
par Mme Joanie Langlois et résolu à
l'unanimité des conseillères et des
conseillers présents;

DE nommer M. Philippe Duval représentant de
la municipalité au Club Nautique;

DE défrayer les frais de déplacement à
monsieur Duval et de lui demander un
compte-rendu des réunions

ADOPTÉ

12.3 BAIL PRESBYTÈRE

Le conseil s'est penché sur la possibilité d'augmenter les frais
locatifs du presbytère mais en regard des sommes importantes
que les locataires doivent payer en électricité en raison d'un
manque d'isolation et en raison de l'âge du bâtiment, le conseil
a décidé de ne pas augmenter le tarif du loyer. Le conseil garde
à l'idée l'éventuelle possibilité d'isoler plus adéquatement
celui-ci.

12.4 VISITE DE LA COMMISSION MUNICIPALE (AUDIT CONFORMITÉ ET PERFORMANCE)

Dix ans après l'adoption de la Loi sur l'éthique et la
déontologie en matière municipale, la Vice-présidente à la
vérification de la Commission municipale du Québec nous
annonce que notre municipalité ainsi que quatre-vingt-dix-neuf
autres seront visitées par la Commission municipale pour des
travaux d'audit de conformité.

2020-12-268



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

12.5 RÉSOLUTION POUR PROLONGATION DU PROJET ANGELO

ATTENDU QUE la Municipalité de Rapide-Danseur a investi temps et argent au Projet Angelo;

ATTENDU QUE nous n'avons pas tout à fait terminé de mettre sur pied l'exposition prévue mais que nous souhaitons toujours voir ce projet se réaliser;

ATTENDU QUE les travaux devraient être déjà terminés;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joanie Langlois, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE présenter une demande de prolongation pour notre projet d'exposition d'Angelo

ACCEPTÉ

12.6 MODIFICATION DE L'ENTENTE POUR ATTRAITS TOURISTIQUES PHASE 3

ATTENDU QUE nous avons déposé une demande d'aide financière pour le projet « Attractions touristiques du village Phase 3 »;

ATTENDU QUE les montants inscrits concernant le coût du projet et la part de la municipalité ne sont pas réalistes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joanie Langlois, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les montants inscrits sur la demande d'aide financière pour le projet « Attractions touristiques du village Phase 3 » soient modifiés pour une présentation des coûts réels selon la soumission reçue pour ces travaux;

ADOPTÉ

13. DOSSIERS EN SUSPEND

Règlement pour les animaux

14. INVITATIONS

14.1 5 À 7 SUR ZOOM POUR LES 25 ANS DU CREAT

Nous sommes invités à participer virtuellement à un 5 à 7 pour les 25 ans du CREAT.

15. VARIA

2020-12-269

2020-12-270



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

15.1 CAMPING : OBLIGATION DE S'INSCRIRE POUR LA CLASSIFICATION

ATTENDU QUE la municipalité souhaite développer le camping situé à notre halte routière;

ATTENDU QUE si nous offrons de l'hébergement à des touristes nous devons détenir une attestation de classification;

ATTENDU QUE cette attestation prend la forme d'un panneau indiquant le niveau de qualité de l'hébergement offert;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joanie Langlois, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D'AUTORISER les démarches nécessaires à l'obtention de cette classification auprès de Camping Québec;

ADOPTÉ

15.2 SNC LAVALIN : OFFRE DE SERVICE POUR STRUCTURE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la structure de l'église montre des signes de détérioration;

ATTENDU QUE notre église est notre joyau et que nous souhaitons la préserver;

ATTENDU QUE s'il y a une problématique au niveau de la structure il est préférable d'agir dans les délais les plus courts possible;

ATTENDU QUE pour réaliser cette requête nous devons d'abord accepter les conditions de SNC Lavalin et signer une entente de service;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser la directrice générale à signer l'entente de service proposée par SNC Lavalin afin que l'expertise soit réalisée dans les meilleurs délais possible;

ET DE payer les sommes nécessaires à cette inspection soit le montant de 2 205.00\$ plus taxes;

ADOPTÉ

2020-12-271

2020-12-272



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

15.3 OBVAJ : PROJET DE CARACTÉRISATION DES BANDES RIVERAINES RÉSIDENTIELLES

Info. L'OBVAJ nous propose de réaliser un projet de caractérisation des bandes riveraines résidentielles. Nous allons prendre plus d'informations.

15.4 MADA : NOMINATION DE JENNY BOUCHARD AU COMITÉ

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Rapide-Danseur s'est positionné en faveur d'une mise à jour de sa démarche MADA;

ATTENDU QUE monsieur François Cloutier, conseiller municipal, a été désigné à titre de responsable de la question « Aînés » au sein du conseil et qu'à ce titre, il assumera la présidence du comité de pilotage de la municipalité;

ATTENDU QUE ledit comité de pilotage se verra confier le mandat d'élaborer un bilan des réalisations et actualiser le plan d'action MADA;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de pilotage de la démarche MADA soit :

- M. François Cloutier, conseiller et représentant des aînés;
- Mme Caroline Perron, chargée de projet;
- M. Donald Dubé, représentant des aînés;
- Mme Jenny Bouchard, représentante de la famille;
- Mme Joanie Langlois, représentante de la politique familiale;
- Mme Julie Mainville, agente de développement rural;

ET D' envoyer une résolution à la MRC afin de nommer les membres du comité

ADOPTÉ

15.5 RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL : 2021 EST LA 3^E ANNÉE (INFO)

L'an 2021 sera la 3^e année du rôle triennal. À titre informatif pour 2021 nous avons sur notre territoire une valeur de 32, 643,600\$ d'immeubles. Pour 2020, nous avons une valeur de 32, 306,800\$ d'immeubles.

16. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Séance de travail le 11 janvier 2021 à 18h30
Séance régulière le 11 janvier 2021 à 19 h 30

2020-12-273



N° de résolution
ou annotation


Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur


17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Lorraine Doucet-Dion propose l'ajournement de l'assemblée. Il est 20 heures 13.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Caroline Perron,
Adjointe administrative

